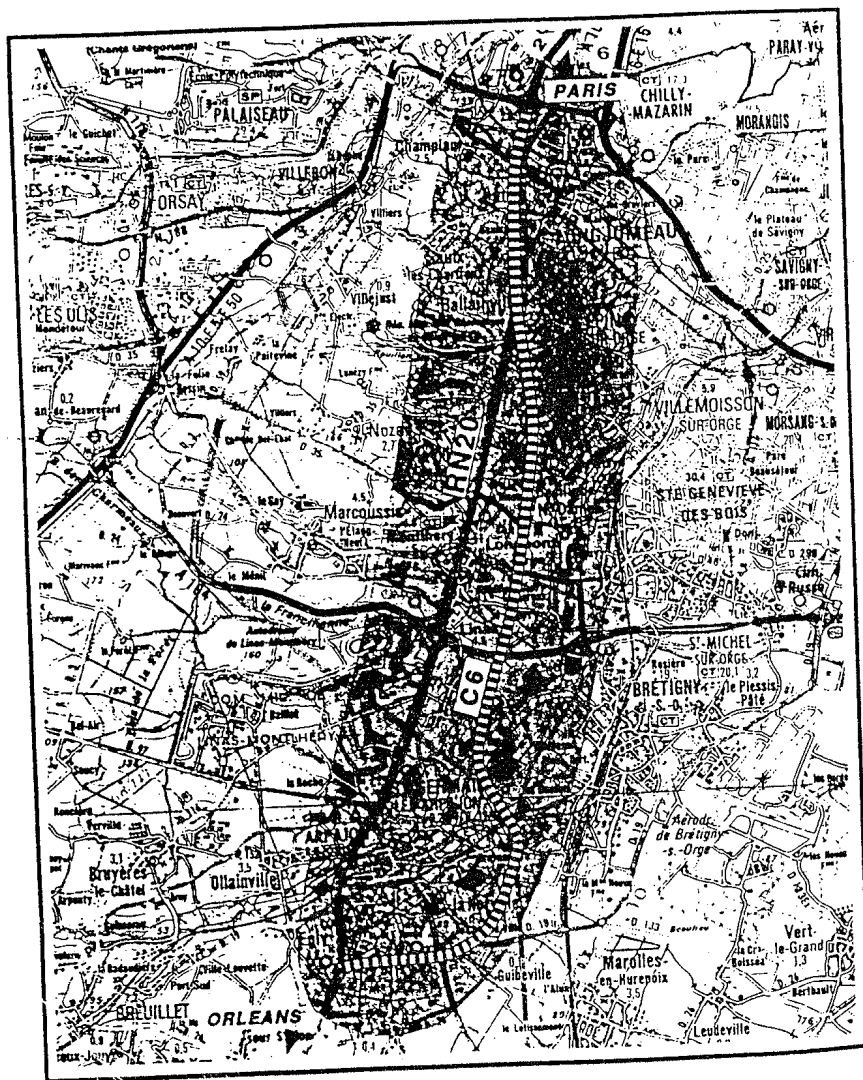




Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports.  
Direction Départementale de l'Équipement de l'Essonne.  
Service des Études, de la Prospective et des Transports.  
Boulevard de France - 91012 EVRY Cedex.

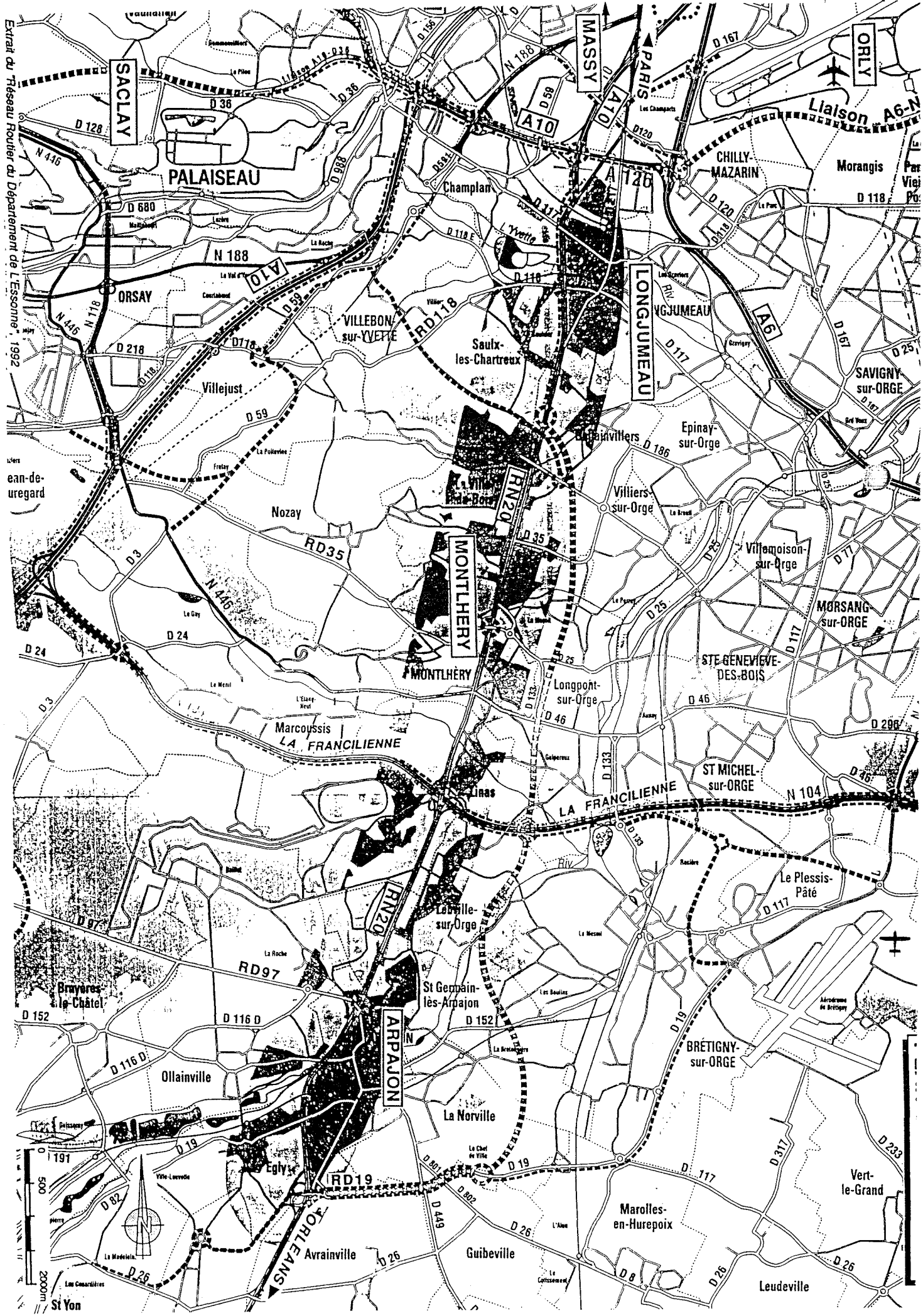


**PROJET C6**  
**PROJET D'AMENAGEMENT**  
**SUR PLACE DE LA RN20**

PRESENTATION GENERALE

Mars 1993

Extrait du Réseau Routier du Département de L'Essonne - 1992



SACLAY

PALaiseau

ORSAY

VILLEBON sur-YVETTE

LONGJUMEAU

MONTLHERY

MARCOUSSIS LA FRANCILIENNE

LA FRANCILIENNE

ARPAJON

BRETIGNY-sur-ORGE

St Yon

ORLY

Liaison A6-N

MORANGIS

SAVIGNY-sur-ORGE

MORSANG-sur-ORGE

STE-BENEVIEVE-DES-BOIS

ST MICHEL-sur-ORGE

Le Plessis-Pâté

Brayères-le-Chatel

Ollainville

Evry

NOBLENS

Avrainville

Guibeville

Marolles-en-Hurepoix

Leudeville

Vert-le-Grand



# INTERET ET UTILITE D'UN AMENAGEMENT

## LES DIFFICULTES ACTUELLES

### \* Les trafics

- L'axe est saturé aux heures de pointe,
- sa capacité est insuffisante au regard du trafic supporté,
- les conditions de déplacement pour les transports en commun sont difficiles.

### \* La sécurité

- Les caractéristiques techniques sont insuffisantes,
- les traversées d'agglomérations comportant les carrefours à feux de Montlhéry et la Ville du Bois sont difficiles,
- les points d'échange sont insécurisants.

### \* Les nuisances

Elles concernent en particulier les domaines suivants :

- bruit,
- vibrations,
- pollutions,
- coupure urbaine.

### \* Le paysage de bord de voie

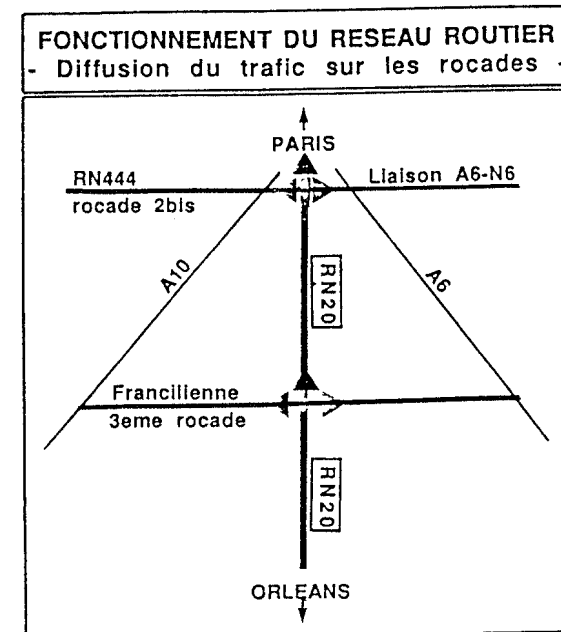
La RN 20 offre une vision linéaire et désordonnée d'activités diverses.

## BESOIN D'UN AMENAGEMENT

L'axe RN 20 appartient aux système général d'aménagement des grands axes régionaux. Elle s'intègre notamment dans le maillage du Schéma Routier de la Région Ile-de-France (SDAU).

Les trafics futurs nécessitent d'accroître la capacité à hauteur d'au moins 2 x 4 voies sur cet axe.

Le trafic empruntant cet axe se diffuse en outre sur 2 rocade (rocade 2 bis et Francilienne), comme le montre le schéma ci-dessous.



# LES PROJETS

## LE PROJET C6

Pour atteindre les objectifs décrits précédemment, le projet de base retenu par l'Administration, appelé C6, consiste à créer une voie nouvelle déviant la RN 20 de Longjumeau au Sud d'Arpajon.

(17.12.80)

Les premières études (très anciennes) ont montré que cette déviation n'était possible qu'à l'Est de la RN 20 actuelle.

Le projet consiste à réaliser une route express à 2 x 2 voies, élargissable à 2 x 3 voies, permettant les échanges avec les différentes voies nationales et départementales, de manière à libérer au mieux la RN 20 actuelle et d'acheminer dans de meilleures conditions les usagers qui empruntent cet axe.

Ce projet doit nécessairement s'accompagner d'une réhabilitation de la RN 20 en boulevard urbain de type intercommunal intégrant un transport en commun en site propre.

-----

## LE PROJET RN 20

Plus récemment, à la demande des Elus, un projet d'aménagement sur place de la RN 20 a été étudié.

Il consiste à réaliser un aménagement optimisant les différentes fonctions à remplir (transit - départemental - local), et à intégrer simultanément une voie de transport en commun en site propre.

Ce projet diffère du précédent en raison de la réalisation simultanée d'un axe routier et de la réhabilitation de la voie.

-----

---



---

## LES PROJETS

---



---

### LE PROJET C6

Pour atteindre les objectifs décrits précédemment, le projet de base retenu par l'Administration, appelé C6, consiste à créer une voie nouvelle déviant la RN 20 de Longjumeau au Sud d'Arpajon.

(17.12.80)  
 Les premières études (très anciennes) ont montré que cette déviation n'était possible qu'à l'Est de la RN 20 actuelle.

Le projet consiste à réaliser une route express à 2 x 2 voies, élargissable à 2 x 3 voies, permettant les échanges avec les différentes voies nationales et départementales, de manière à libérer au mieux la RN 20 actuelle et d'acheminer dans de meilleures conditions les usagers qui empruntent cet axe.

Ce projet doit nécessairement s'accompagner d'une réhabilitation de la RN 20 en boulevard urbain de type intercommunal intégrant un transport en commun en site propre.

-----

### LE PROJET RN 20

Plus récemment, à la demande des Elus, un projet d'aménagement sur place de la RN 20 a été étudié.

Il consiste à réaliser un aménagement optimisant les différentes fonctions à remplir (transit - départemental - local), et à intégrer simultanément une voie de transport en commun en site propre.

Ce projet diffère du précédent en raison de la réalisation simultanée d'un axe routier et de la réhabilitation de la voie.

-----

## INSERTION DU PROJET DANS LE SITE URBAIN

- Au droit des traversées de la Grange aux Cercles et de Montlhéry, il est prévu un TUNNEL profond sur une longueur de 4,2 km.

Ce tunnel, composé de 2 "tubes" à 2 voies, assure le passage des usagers traversant l'ensemble des zones urbanisées.

Ce type d'aménagement réduit au mieux les acquisitions et les démolitions.

- En aval et en amont de ce tunnel, les voiries se développent en surface. Elle nécessitent des élargissements avec acquisitions de terrains ou de bâti.

Ces extensions d'emprises peuvent offrir de nouvelles possibilités en matière de réhabilitation urbaine.

- Le projet comporte des protections acoustiques dans les secteurs concernés par des constructions à protéger.
- Il présente également la desserte en surface par un transport en commun en site propre.

## COUT DU PROJET

Le montant de l'opération est estimé à :

5,8 Milliards de Francs TTC.

(A noter que ce montant comprend l'ensemble des aménagements routiers nécessaires y compris ceux liés au transport en commun en site propre.)

---

---

## ETUDES PREALABLES ET AUTRES ETUDES

---

---

### ETUDES PREALABLES

Ce projet a fait l'objet d'une étude technique de faisabilité qui a été présentée aux Elus le 24 février 1993.

### AUTRES ETUDES

Le projet fera l'objet d'études ultérieures afin de tenir compte des potentialités de recomposition urbaine et des mesures de préservation de l'environnement.

---

---

## GEOMETRIE DU PROJET

---

---

Le tracé, le profil en long ainsi que des profils en travers types du projet d'aménagement sur place de la RN 20 sont reportés sur le plan au 1/10 000e ci-après.

